

AVIS PUBLIC/ PUBLIC NOTICE:

Demande de démolition

Prenez avis que le comité de démolition statuera sur une demande déposée en vertu du règlement numéro 297-2023 concernant la démolition d'immeubles lors de la rencontre **du 7 avril 2026 débutant à 13h30**, au Bureau de la Municipalité situé au 2940, Route 327, à Harrington.

1. **Propriété visée : 34, chemin des Micmacs, lot 6 067 808, matricule 1778-06-4843.**

Nature de la demande:

Demande d'un certificat d'autorisation visant la démolition complète du bâtiment principal. Conformément à l'article 5, la propriété est soumise au Règlement no. 297-2023 concernant la démolition d'immeubles.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité

Donné à Harrington ce 27 mars 2026
Given at Harrington this March 27th, 2026



Steve Deschênes,
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Steve Deschênes, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 27 mars 2026, entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27 mars 2026.



Steve Deschênes
Directeur général et greffier